

## BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE ORPI PASS'YON IMMO

Transaction TTC à la charge du vendeur	
Net vendeur	Habitation et fonds de commerce
Jusqu'à 50 000 €	10% avec un minimum de 3 000 €
De 50 001 à 100 000 €	8,1%
De 100 001 à 150 000 €	7,1 %
De 150 001 à 200 000 €	6,6 %
De 200 001 à 250 000 €	5,6 %
De 250 001 à 300 000 €	5,35 %
De 300 001 à 350 000 €	5,1 %
De 350 001 à 400 000 €	4,6 %
De 400 001 à 600 000 €	4,1 %
À partir de 600 001	3,6%

### Remise de 0,5% POUR LES MANDATS SIMPLES

Honoraires fonds de commerce à la charge du preneur

### Vente de biens neufs

En fonction des accords avec les promoteurs

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Pass'Yon immo, 21 rue du président De Gaulles 85000 LA ROCHE SUR YON  
Honoraires pour les mandats enregistrés à compter du 01 janvier 2024

SARL MILANOTA au capital de 7 500 €/ RCS n°891 356 867 de LA ROCHE SUR YON /  
Carte professionnelle T et G n°8501 2020 000 045 248 délivrée par la CCI de LA  
ROCHE SUR YON.

Garantie transaction par GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°153712  
pour un montant de 120 000 € représentée par Noémie TALBOT Gérante

Garantie Gestion par Allianz IARD 1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex

sous le n° 18470399 pour un montant de 110 000 € représentée par Noémie TALBOT gérante

Location et gestion locative TTC	
Location d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1898, Art 5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m2 de la surface habitable du logement loué	8€ / m2
Frais d'établissement d'un état des lieux ENTRANT. Montant appliqué au preneur et au bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué	3€ / m2
Frais d'établissement d'un état des lieux SORTANT. Montant à la charge exclusive du bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué. Gratuité si le logement est reloué par nos soins	3€ / m2
Honoraires d'entremise, de négociation et location. Montant à la charge exclusive du bailleur	0 €
Honoraires de location parking ou garage	
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant appliqué au preneur et au bailleur. Honoraires de location calculé sur le loyer annuel.	10 %
Honoraires de location d'un local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant à la charge exclusive du preneur. Honoraires de location calculé sur le loyer annuel	25 %
Gestion locative	
Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	7,2 %
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	3 %
Actes techniques – honoraires pour le suivi des travaux/intervention, calculé sur le montant des travaux TTC (charge exclusive du propriétaire)	
Jusqu'à 400 €	Gratuit
De 400 € à 1 000 €	50 €
Au-delà de 1 000 €	5 %
Prestation de bureau et administrative	
Prolongation et annulation congé. Montant à la charge exclusive du locataire	36 €
Déclaration de revenu foncier. Montant à la charge exclusive du bailleur	50 €
Vacation (taux horaire) : suivi sinistre, représentation en AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossier, clôture de compte...	75 €
Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire. Montant à la charge exclusive du bailleur	12 €
Frais d'envoi recommandé	12 €
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier et/ou avocat. Montant à la charge exclusive du bailleur	150 €
Prestations de service à la carte	
Duplicata de quittance	3 €
Duplicata de contrat de location	10 €
Duplicata autres documents (État des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.) Par document	10 €
Les prestations annexes sont susceptibles d'être revalorisées	